

ments constituent un exemple pour les autres pays. Au fait, le seul autre ministre des Affaires des anciens combattants que je connaisse est celui de la France. Nos alliés, les États-Unis et l'Angleterre, ont décidé, après 25 ans, que l'existence de ce ministère n'était plus nécessaire. Nous avons continué à le faire et il me fait plaisir d'annoncer à la Chambre qu'au cours de la semaine prochaine, j'aurai l'occasion de me rendre en France, de raviver nos associations communes, de renouer nos bonnes relations avec ce pays, de rencontrer mon homonyme, le ministre des Affaires des anciens combattants de France, et de visiter Vimy et Beaumont-Hamel pour y représenter le gouvernement canadien devant des monuments magnifiques qui représentent non seulement les gloires de la guerre, mais le sacrifice que plusieurs Canadiens ont fait de leur vie ou, en certains cas, de leurs membres et de leur santé.

Maintenant, ce que le gouvernement canadien fait, monsieur l'Orateur, ce n'est pas seulement se tenir debout au garde-à-vous devant des monuments...

• (8.20 p.m.)

[Traduction]

Nous ne nous contentons pas de nous tenir au garde à vous en face de monuments; nous nous souvenons de nos anciens combattants et nous continuons, d'année en année, à essayer de leur dispenser les meilleurs services qu'il soit possible d'obtenir au Canada. Ces services coûteront cette année 500 millions de dollars aux contribuables canadiens—un demi-milliard que nous distribuerons à nos anciens combattants. Nous nous efforçons d'être méthodiques, afin de ne pas gaspiller l'argent des contribuables. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un Canadien qui osera jamais nous reprocher d'accorder autant d'attention et autant d'aide financière à nos anciens militaires. Je sais que vous tous ici, surtout à en juger par les interventions que j'ai entendues cet après-midi, voudriez que nous fassions plus encore. Soyez assurés que j'ai pris bonne note des remarques que vous avez faites au sujet des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants.

Bien sûr, il ne m'appartient pas d'annoncer quoi que ce soit maintenant, mais je puis assurer la Chambre que le gouvernement actuel, comme tous ses prédécesseurs, fera tout en son pouvoir pour venir en aide à nos anciens combattants. Avant de parler d'augmentations, je dois préciser un point que le public ignore peut-être: même à l'heure actuelle, un ancien combattant canadien, marié, père de trois enfants, retire en fait, à titre de pension d'invalidité, la somme de \$5,496 par année, nette d'impôt. J'en suis très heureux, et je le dis avec fierté. Certes, nous voulons faire mieux encore. Mais certains députés qui ont parlé cet après-midi prétendaient que les anciens combattants vivaient dans la misère. Quant aux allocations aux anciens combattants, elles ont été augmentées en 1965, et encore en 1966. Nous n'ignorons pas, bien entendu, que le coût de la vie a augmenté également. Nous sommes tout à fait conscients de la situation. La plupart des députés qui ont pris la parole cet après-midi ont signalé qu'il est impérieux d'adopter une loi et que nous ne procédons pas assez rapidement. Je suis d'accord avec eux. Je serais l'homme le plus heureux à la Chambre si tous mes problèmes étaient réglés en une seule journée, mais ce n'est pas ainsi que la démocratie fon-

[L'hon. M. Dubé.]

tionne. Si les rouages de la justice sont lents, ceux du Parlement le sont encore davantage. Ce n'est pas moi qui retarde les choses.

Peut-être devrais-je donner quelques précisions. Il a fallu deux ans et demi au comité Woods pour préparer son rapport. C'est un bon rapport qui contient 148 recommandations. Le comité de la Chambre chargé des affaires des anciens combattants a siégé pendant dix mois. Je devrais peut-être féliciter le comité et son président. Les membres ont sacrifié une partie de leur congé, ils ont laissé leur famille et leurs affaires pour venir ici travailler pour les anciens combattants canadiens, et ce, sans rémunération additionnelle. Au cours des 19 audiences, ils ont entendu je ne sais combien de témoins d'associations d'anciens combattants. Ils ont reçu 19 mémoires, les ont étudiés et ont soumis un rapport. Ce document ne m'est parvenu que la veille de l'ajournement de la Chambre pour l'été. Au cours du congé d'été, les comités ministériels pertinents ont été saisis du rapport; des décisions ont alors été prises et toute la question est maintenant déferée au ministère de la Justice en vue de la rédaction du projet de loi. J'ai bon espoir que la mesure nous sera soumise très tôt au cours de la présente session.

Toutes ces démarches ont pris beaucoup de temps, je le reconnais, mais ni moi ni personne à la Chambre n'a retardé les choses. C'est le processus législatif normal; il faut beaucoup de temps. Quand le projet de loi sera présenté à la Chambre, tous les députés constateront qu'il valait la peine d'attendre, car ce sera une mesure sensée, progressiste, moderne, généreuse et très humaine.

Nous avons parlé durant tout l'après-midi des anciens combattants. Je n'en suis pas un, car je n'avais que 12 ans lorsque la guerre s'est déclarée. Les gens ne semblent pas se rendre compte que la moitié des Canadiens actuellement ont moins de 25 ans. Un fossé sépare les générations ou, si l'on préfère, les souvenirs de chacune. Si c'est bien le cas, c'est à nous, et non pas à la génération plus jeune, qu'il incombe de combler ce fossé. C'est nous qui avons créé le monde dans lequel nous vivons. La jeune génération n'a même pas été témoin des événements qui ont façonné l'époque contemporaine.

• (8.30 p.m.)

Je crois que les anciens combattants et leurs associations, qui sont bien organisées d'un bout à l'autre du pays avec des sections dans presque chaque petite ville, ont un rôle à jouer et sont en mesure de s'en bien acquitter. Ils doivent expliquer aux jeunes ce qu'ils ont fait il y a 25 ans pour préserver la liberté et l'unité du monde entier et, partant, de notre pays.

Les anciens combattants ont, je crois, un très grand rôle à jouer en vue d'assurer l'unité de notre pays. Ils peuvent être appelés à combattre de nouveau, non avec des canons et des baïonnettes mais avec la fibre morale de leur courage et avec dignité, parce qu'ils ont acquis le respect et la gratitude de tous ceux qui les entourent. Ils devraient encore utiliser tous ces avantages pour aider le gouvernement et les députés à cimenter l'unité canadienne.

Lorsqu'ils ont combattu, il y a 25 ans, peu leur importait d'avoir à leurs côtés un camarade du Manitoba, du Québec ou du Nouveau-Brunswick; ils ont combattu ensemble pour défendre les principes qui leur étaient chers. Ils sont revenus au pays parce que la guerre était